

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 23 septembre 2024

N° DE LA DELIBERATION : 2024042

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

**Présents :** Buchon Christine, Croxo Charles, CROXO Stéphanie, Lafont Eric, LAINE Jean-Michel, Ozil Cyril, Recht Caroline

**Absents :** BONOT Anne-Marie procuration à OZIL Cyril, BOURGUET Sébastien procuration à LAFONT Eric, OZIL Sylvain procuration à CROXO Stéphanie, SAUVAYRE Jean-Luc procuration à LAINE Jean-Michel.

**A été nommé secrétaire :** Mme CROXO Stéphanie

**NOMBRES DE MEMBRES :** 11

**Afférents au Conseil Municipal :** 11

**En exercice :** 11

**Qui ont pris part à cette délibération :** 11

**Date de la convocation :** 18/09/2024

**Date d'affichage :** 18/09/2024

## **Objet de la délibération : Etat d'assiette et destination des coupes de bois**

Le Conseil Municipal d'Euzet,

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant :

La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 26/01/2024 pour l'exercice 2024,

avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Le programme pluriannuel de coupes pour la période 20.....- 20.....,

(Case à cocher si un tel document a été produit à la commune)

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :**

### **1) ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

Parcelle (UG)	Type de coupe <sup>a</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
20	régénération	700	9.19	oui	2024
33	régénération	550	6.72	oui	2024

### **2) INFORME le Préfet de Région des motifs de son opposition à l'inscription des coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2024 :**

Parcelle (UG)	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement	Demande du propriétaire (Année de report ou Suppression)	Motif (art.L 214-5 du CF)
20	Régénération	700	9.19	oui	2024		Trop proche de la parcelle 18 coupée en 2023
33	Régénération	550	6.72	oui	2024		Report 2025

**3) PROPOSE la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2025, ainsi que des modalités de leur commercialisation**

**3A. VENTE OU DELIVRANCE DE BOIS SUR PIED**

Parcelle (UG)	Choix Destination - Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]		
	3A3 Délivrance*	3A4 Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	3A5 Autre choix (A préciser)
9		OK	
33		OK	

**4) DONNE POUVOIR à Mr le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 4.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,



Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			